



Vue idyllique juste avant le faux-pas

**QUI PÈTE TROP FORT, SE DÉCULOTTE OU CONTINUE À S'EMMIASMER !!!  
OU LES TURPITUDES D'UN CONSEIL GÉNÉRAL QUI S'EST FOURVOYÉ !!!**

Si ce **Courriel 48** traite plus spécialement des problèmes du département du Finistère-, nous pensons **qu'il peut servir de mauvais exemple à beaucoup d'autres**. En effet, partout les méthodes sont les mêmes, car implantées par les sociétés nationales, prestataires de services à la collectivité. Nous disons nationales pour ne pas dire 'nationalisées', tant sont choquantes les protections dont elles bénéficient, visibles et parfois étalées par le pouvoir administratif des préfectures, comme un défi aux lois de la République !!! Même les arrêtés ministériels <http://www.eauxglacees.com/Assainissement-non-collectif-44-le> Comment se fait-il qu'aux dysfonctionnements prouvés par dossiers d'analyses à Gilly, Maincy, Halluin, Plougoum, Carhaix, et les autres, jamais la Justice n'a condamné une seule société de services ??? **Pourtant, de toute évidence, elles ont croqué notre taxe sans avoir assuré leurs obligations contractuelles !!! Nous pensons plus spécialement aux mesures à prendre pour la santé publique !!! Protection de qui ??? De l'occulte !!!**

GADEF n'a pas l'habitude d'engager le fer sans être passé par la forge !!! Voici un exemple significatif de la désinformation systématisée dans les préfectures, chez les donneuses de leçons. Ceux qui ont suivi l'affaire de REDON apprécieront : **Savez-vous que l'incinérateur de REDON, incapable de dépasser les 850°C à 900°C sans l'apport d'énergie extérieure, avait brûlé du PYRALÈNE**, lequel doit être détruit à plus de 1300°C avec d'énormes précautions. Mais, pour éviter d'être mis en cause, qu'avons-nous entendu des 'dits' responsables administratifs ??? Qu'un réquisitoire effronté, sans preuve ; qu'une accusation diffamatoire et gratuite contre des entreprises innocentes et dont le seul tort était de s'être installées sur les lieux pollués  
[http://basias.brgm.fr/fiche\\_detaillee.asp?IDT=BRE3503324](http://basias.brgm.fr/fiche_detaillee.asp?IDT=BRE3503324)

Comment, au nom des sous, une sous, sous-préfecture a-t-elle pu se moquer à ce point des citoyens au service de qui elle est !!! Pire, de ceux qui voient leur vie professionnelle détruite par incompetence et laxisme !!! Ceci prouve, s'il en était besoin, de la malhonnêteté de ces services d'abord protecteurs et qui ont été détournés de leur rôle, pour servir basement les sociétés hors des normes de notre État, soit, hors de la loi républicaine. **Détournement de fonction dont semble parfaitement s'accommoder la politique des deux bords !!!**

Constat : on s'étripe à la Chambre, mais jamais lorsqu'il s'agit du fric !!! **Qu'une enquête soit diligentée !!!**

**Le futur plan d'élimination des déchets du département du Finistère.**

Le dernier courriel 47 de GADEF a traité techniquement du futur plan d'élimination des déchets ménagers, — commenté avant parution, mais prévisible d'après les mauvais choix, en réalité énormes bourdes. — Les études ont été faites au plus haut niveau des connaissances actuelles en France. Ainsi, la parole a été donnée à des spécialistes incontestés des nouveaux procédés, qui, s'ils font l'honneur de

leurs promoteurs, et grâce à leurs conseils, **qui magnifient encore beaucoup plus les citoyens qui s'imposent l'action vertueuse du tri !!!** En retenant que tout cela se fait en opposition avec le laisser-aller; la facilité; la démission d'un Conseil général face à ses prestataires de services 'privés', dont le seul but, connu et même **déclaré ouvertement à leurs actionnaires, est d'encaisser le maximum de nos taxes obligatoires !!!** Il va de soi que c'est toujours le même "**couillonné**" qui paiera !!! Alors, changeons vite de ton, car le plus ordurier des tons n'est pas celui qui emploie les mots justes, des termes imagés directs, mais c'est le ton sournois, qui bifurque, se vaseline, devient visqueux, insaisissable et ainsi se glisse et s'évade de toute responsabilité, même, et surtout lorsqu'il est émis par des administratifs décorés !!! **Vous nous emmiasmez Messieurs !!!**

Il y a quelques années apparaissaient quelques affaires de corruption autour des Incinérateurs, **exemple celui de Rennes où l'adjoint au maire et un adhérent du parti étaient condamnés en bons fusibles !!!** Actuellement de nombreuses affaires de corruption sont en cours dans divers conseils généraux et posent la question du bien fondé des choix engageant l'avenir des habitants d'un département ??? Les décisions de ces élus sont-elles prises en totale liberté, sans aucune influence extérieure ??? A d'autres, les sociétés privées s'invitent d'autorité aux commissions des conseils généraux !!!

□ **Première question grave :** pourquoi le département du Finistère a-t-il le plus d'incinérateurs en France, **quatre pour une moyenne nationale de 1,3, soit, possède trois fois plus que les autres départements ???** L'incinération, l'avant-dernière solution de traitement de déchets dans le catalogue de la CEE, est, malheureusement pour nous, la première en rentabilité pour une société prestataire de services. En effet, l'incinération n'est pas seule, elle traîne derrière elle ses enfants merdeux : plateformes de maturation de mâchefers et décharges CSDU, qu'il faut payer et amortir !!! **Cela veut dire que l'ouverture d'un de ces enfants répugnants relancera l'incinération pour le temps de l'amortissement, circuit sans fin, piège à Gogos, 20 à 30 ans de plus pour Gouesnou et pour un CSDU tout autant !!!**

Ce système coûteux et dangereux ne peut donc s'adresser qu'à des NANTIS, des con-contribuables capables de payer des sommes démesurées sans discuter, car, comme Crésus, tellement bien friqués que la taxe n'est que billevesée pour eux, **Finistériens, sommes-nous les NANTIS du Conseil général, ses Crésus ???** N'ayez crainte, nous n'avons pas encore fini de parler de la gabegie !!!

D'ailleurs, puisqu'il s'agit des mauvaises décisions d'un Conseil général, aux choix sous emprise de sociétés aux mœurs douteuses, nous allons attentivement lire les mises en cause juridique qui suivent,  
— Paris [http://www.parismatch.com/parismatch/Dans-l-oeil-de-match/Reportages/Un-marche-de-dechets-qui-embarrasse-la-Ville-de-Paris/\(gid\)/60998/](http://www.parismatch.com/parismatch/Dans-l-oeil-de-match/Reportages/Un-marche-de-dechets-qui-embarrasse-la-Ville-de-Paris/(gid)/60998/)  
—Nice :<http://www.lemoniteur.fr/161-droit-de-la-construction/article/actualite/532477-marches-truques-a-nice-un-ancien-responsable-de-la-ville-condamne>

□ **Deuxième question grave :** C'est avec étonnement, que le groupe GADEF a pris connaissance des tonnages des déchets collectés et détruits par habitant dans notre département du Finistère. Pour 820.000 habitants, les quatre incinérateurs détruisent 130.000 tonnes pour Brest + 126.000 tonnes pour Concarneau + 52.800 pour Briec/Odet + 28.500 pour Carhaix ; **soit 337.300 tonnes.** Nous divisons par les 820.000 Finistériens, ce qui donne **par habitant plus de 410 kg.** Comme vous pourrez le lire dans le futur plan, nous produisons plus du double de la moyenne nationale et quatre fois plus que les communautés de communes qui ont opté pour la pesée embarquée **+/- 100 kg par administré.** Une question se pose : reporte-t-on les déchets de certains, qui ne paient pas la taxe pour des raisons commerciales **ou autres,** sur le dos des "couillonnés" ???

**Venez donc vous installer sur ma zone industrielle, je vous détaxe de l'élimination de vos déchets !!! Pourquoi pas pour créer l'emploi, mais ce n'est pas aux citoyens d'en faire les frais !!!**

Ah, mais n'oublions pas les touristes ! Tiens donc, pour un petit mois, soit maximum 20 à 30 kg de moins sur le calcul annuel par habitant !!! **Un audit de la Cour des comptes s'impose dans l'imbroglio d'un plan incohérent !!!**

☞ **Troisième question grave** : Voici les deux voies possibles pour l'élimination des déchets ménagers que vous allez confier à la poubelle près de chez vous.

— **Circuit vertueux** : Vous déposez votre déchet, il est pris en charge par le camion-benne, — **pesé pour que chacun soit remboursé de son acte civique**, — et rejoint un centre de collecte. Là, il va dans sa catégorie technique. Mis en ballot ou container, il sera vendu transport compris.

— **Circuit des CRESUS** : Vous déposez votre déchet, il est pris en charge par le camion-benne et rejoint un centre de collecte.

Là, **il est rechargé, + 1**, et part sur les routes pour rejoindre un incinérateur. A la sortie du four, reste plus du tiers, soit 350 kg par tonne, — **plus de 100.000 tonnes pour les quatre UIOM**, — qu'il va falloir **de nouveau charger, + 2**, sur un camion-benne et envoyer à la plateforme de maturation de mâchefer. Le mâchefer étant inutilisable, les analyses ne sont jamais faites pour connaître les métaux lourds, les Dioxines et Furannes, — raison du refus des entreprises de travaux publics, — **le mâchefer va être rechargé, + 3**, sur un camion-benne et dirigé vers une décharge CSDU, où il arrivera en encombrant une fois de plus la circulation des routes nationales, départementales et pour finir locales, d'où une tension qui risque de monter jusqu'à la rupture que nous devinons tous !!!

**Bravo pour votre choix, Messieurs les Conseillers généraux du département du Finistère !!! Sans doute serez-vous sponsorisés par une marque de Camion-benne et de carburant !!!**

**Début février** devrait apparaître le nouveau plan d'élimination des déchets, concocté par le Conseil général ou par ses conseillers privés. Ce Conseil avait hésité face à la réhabilitation des incinérateurs du département. Nous devons savoir que **c'est bien le poids du président et du responsable des déchets qui allait précipiter notre département dans l'abîme financier de l'incinération !!!**

En effet, en même temps, nous sommes devenus totalement tributaires d'un certain prestataire pour les servitudes. Transport de cars, transport maritime. **Cette société, faisant face à un record de dettes, notamment aux USA**, ne fera sûrement pas de cadeau là où elle règne en maîtresse !!!

<http://blocdepierre.com/spip.php?article34> .

**Allons nombreux exprimer notre désaccord au commissaire enquêteur en février !!!**

(— Toutes nos adresses sont liées par Internet, un clic ouvre le dossier en bleu —)

. Sites recommandés :

Plouray

<http://incineration29.skyblog.com/>

<http://epkg.free.fr/>

[adpnp.fr](http://adpnp.fr)

Contact : <mailto:mailto:assos.gadef@gmail.com>

GADEF : Groupe d'Associations de Défense de l'Environnement du Finistère. —